

Procès-verbal du 3 juin 2026

Etaient présents : les 15 membres du Conseil Municipal + Christèle secrétaire de Mairie
Mme Kathleen MARTHINET est désignée secrétaire de séance
La séance débute à 20h45

1. Approbation du PV du 29 avril 2026

Sarah demande que soit mentionnée au compte-rendu sa demande de revalorisation de la subvention de l'APE, présentée lors du Conseil municipal du 29 avril 2026.

2. Indemnité de fonction des adjoints

Le Conseil municipal retire la délibération du 1er avril 2026 relative aux indemnités de fonction des élus, à la demande du contrôle de légalité, en raison d'une erreur matérielle liée à l'absence du tableau récapitulatif réglementaire. Une nouvelle délibération conforme est adoptée, maintenant les indemnités du maire et des adjoints dans le respect de l'enveloppe budgétaire légale.

Afin de ne pas pénaliser les adjoints à la suite de cette erreur matérielle, il est décidé de régulariser la situation en ajustant le taux de l'indemnité à **12,10 % pendant 70 mois**, au lieu de **11,77 % pendant 72 mois**. Cette régularisation est approuvée à l'unanimité.

3. Fongibilité des crédits pour l'exercice 2026

Dans le cadre de la nomenclature budgétaire M57, le Conseil municipal autorise le Maire, pour l'exercice 2026, à procéder à des virements de crédits entre chapitres (hors dépenses de personnel), dans la limite de **7,5 % des dépenses réelles de chaque section**. Cette délégation, rattachée au budget et votée annuellement, permet d'ajuster les crédits afin de faciliter la gestion budgétaire, sous réserve d'une information du Conseil municipal lors de la séance suivante. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

4. Exercice du droit à la formation des élus municipaux de la commune

Le Conseil municipal adopte les modalités de formation des élus pour la durée du mandat. Conformément à la réglementation, les formations devront être dispensées par des organismes agréés et être en lien avec l'exercice des fonctions électives. L'enveloppe annuelle dédiée à la formation est fixée au taux maximal autorisé de **20 % du montant théorique des indemnités de fonction**, soit **700 € par an**. Cette enveloppe budgétaire est adoptée à l'unanimité.

5. Renouvellement des référents des hameaux

Le Conseil municipal renouvelle le dispositif des **référents de hameaux** afin de renforcer le lien de proximité avec les habitants. Ces référents, interlocuteurs privilégiés de leur secteur, auront pour mission de distribuer les documents municipaux, de recueillir les remarques et demandes des administrés, puis de les transmettre aux commissions concernées pour traitement. La répartition des référents, susceptible d'évoluer en fonction des besoins, sera diffusée sur le site de la mairie. Cette répartition est approuvée **à l'unanimité**.

6. Validation officielle d'une adresse sur le territoire communal

Le Conseil municipal valide l'attribution de la nouvelle adresse de la parcelle cadastrée **AE 130**, appartenant à la **SCI GT2L**, située au **877, montée du Baquet à Saint-Nizier-d'Azergues** (anciennement atelier de M Gérôme Molina). Le Maire est chargé d'effectuer les démarches nécessaires à sa mise en œuvre. Cette décision est adoptée **à l'unanimité**.

7. Réorganisation des régies de recettes communales

Le Conseil municipal approuve la réorganisation des régies de recettes communales à compter du **3 juin 2026**. La régie n° **229001** est modifiée afin d'assurer l'encaissement des locations communales, des prestations de photocopies ainsi que des dons et legs. Les recettes de garderie et de restauration scolaire sont désormais prises en charge par un dispositif de facturation et d'encaissement dédié et sont, par conséquent, retirées du périmètre de la régie.

La régie n° **229002** est supprimée ; les recettes relatives aux concessions du cimetière seront désormais recouvrées par émission de titres de recettes ordinaires. Le Maire est autorisé à accomplir l'ensemble des démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision. Cette délibération est adoptée **à l'unanimité**.

8. Attribution d'une subvention à l'APE

Le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention complémentaire de **200 € à l'Association des Parents d'Élèves (APE)**. Cette décision fait suite à une demande de subvention formulée en décembre 2025, qui n'avait pu être prise en compte lors de l'examen des subventions 2026 **faute d'avoir été portée à la connaissance des élus**. Après échange avec les représentants de l'APE et afin de maintenir le soutien habituellement accordé à l'association, la commune décide de verser une aide équivalente à celle de l'année précédente. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal. Cette délibération est adoptée **à l'unanimité**.

9. Désignation des référents SMBVA Rivière, sentinelles du réseau vigie crue de l'Azergues et Plan Communal de Sauvegarde (PCS),

Dans le cadre du renouvellement municipal, le Conseil municipal désigne les référents chargés du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), du suivi des cours d'eau en lien avec le SMBVA et du réseau Vigicrues. Ces référents assurent notamment un rôle de surveillance des niveaux d'eau, de relevé des échelles de contrôle installées au Brie et au Magot et de transmission des informations en cas d'alerte.

Fabien et Raphaël sont désignés référents SMBVA, référents rivière et sentinelles du réseau Vigicrues de l'Azergues ; leur désignation est approuvée à l'unanimité.

Fabien, Angélique et Kathleen sont désignés référents du **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**, dont le rôle est de contribuer à l'actualisation du plan et à l'organisation des mesures de protection et de gestion de crise en cas d'événement majeur. Leur désignation est également approuvée à l'unanimité.

10.Approbation de la Convention de financement et de maîtrise d'ouvrage déléguée pour le projet d'amélioration de la desserte forestière du bois de PEY

Le Conseil municipal approuve la convention de financement et de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) pour le projet d'amélioration de la desserte forestière du **Bois de Pey**, prévu à l'automne 2027. Les travaux, destinés à faciliter l'exploitation forestière et le passage des grumiers, seront majoritairement financés par le FEADER (80 %).

La COR assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération. La participation prévisionnelle de la commune de Saint-Nizier-d'Azergues est estimée à **1 020,57 €**, susceptible d'être ajustée selon le coût final des travaux. Le Maire est autorisé à signer la convention et tous documents nécessaires à son exécution. Cette délibération est adoptée **à l'unanimité**.

Questions diverses

DIA

Le Conseil municipal est informé du dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) concernant le bien situé sur la parcelle cadastrée AB 106. Après examen du dossier, la commune décide de ne pas faire usage de son droit de préemption urbain. En conséquence, elle renonce à acquérir ce bien en priorité et laisse la vente se réaliser librement entre le vendeur et l'acquéreur pressenti.

Voirie

Le Conseil municipal est informé de plusieurs dossiers en cours concernant la voirie et la gestion des eaux pluviales. Des investigations sont notamment menées sur le début de la montée de la Roche afin de localiser une canalisation enterrée susceptible de capter et d'évacuer les eaux de ruissellement vers le ruisseau, dans le but de limiter les problèmes d'écoulement.

Par ailleurs, d'autres situations sont évoquées : une réflexion est engagée sur des travaux d'enrochement ou de remblais suite à l'érosion d'un talus, un litige lié à une fuite d'eau pluviale sur le secteur du bourg doit être clôturé après les conclusions du rapport SUEZ. Enfin, l'accès au chemin du Platéron fait l'objet d'une dégradation progressive, nécessitant des solutions de renforcement ou de remblaiement à moindre coût.

Eclairage public

Le Conseil Municipal est informé que l'éclairage public de la rue des Trois Tilleuls reste allumé au-delà de 22h. Il est précisé que des essais sont toujours en cours sur ce secteur à la suite des travaux de remplacement des candélabres par des équipements LED. Cette situation est donc temporaire et liée aux opérations de réglage et de réception des installations.

Commission fleurissement et décoration

La commission Fleurissement et Décoration informe le Conseil municipal que les décorations ont été mises en place le 3 juin 2026. Il est également signalé que les impatiens plantés devant l'agence postale ont été déterrés. Les investigations se poursuivent, mais les principales suspectes semblent être quelques poules un peu trop curieuses et passionnées de jardinage.

Commission affaires scolaire

La municipalité organisera un goûter de fin d'année le vendredi 3 juillet 2026 à 16 h 30 dans la cour de l'école afin de marquer la fin de l'année scolaire et le début des vacances. Raphaël se chargera de se renseigner concernant les PAI (Projets d'Accueil Individualisé). Les documents nécessaires,

notamment les autorisations de participation et de droit à l'image, seront prochainement distribués aux familles par l'intermédiaire des cahiers des enfants.

Par ailleurs, des parents ont fait part de leurs préoccupations concernant la qualité des repas proposés à la cantine, estimée en diminution et ne correspondant plus totalement au niveau de prestation attendu au regard du coût du service, notamment avec l'augmentation tarifaire prévue à partir de septembre 2026. Une rencontre avec la société Chessy Restauration est programmée le 25 juin 2026 à 18 h afin de faire un bilan du contrat en cours et d'échanger sur les améliorations envisageables. À l'issue de cet échange, la municipalité pourra étudier les propositions d'autres prestataires afin de comparer les offres et d'envisager les solutions les plus adaptées.

Commission communication

Un apéritif dînatoire sera organisé par la municipalité le vendredi 3 juillet 2026 à 19 h sur la plateforme, en présence des élus, des agents communaux et des bénévoles. Cette rencontre conviviale permettra de remercier l'ensemble des personnes investies dans la vie de la commune et de marquer le début des vacances.

Une boîte à idées sera prochainement installée à proximité de la boîte à livres afin de recueillir les suggestions et propositions des habitants. Mylène prendra contact avec Michel JOMARD pour étudier la réalisation de cette boîte ainsi que la possibilité d'agrandir la boîte à livres existante.

Par ailleurs, l'application Panneau Pocket est désormais mise en fonctionnement. Betty en assurera la gestion, l'affichage et la diffusion des informations communales.

Enfin, le Conseil municipal est informé des difficultés rencontrées pour récupérer l'administration de la page Facebook de la commune, dont l'ancien Maire, Alain DEQUEVAUVILLER, était l'administrateur principal. Des démarches sont actuellement engagées afin de permettre à la municipalité d'en reprendre la gestion.

Commission bâtiment

Le Conseil municipal est informé de l'intervention de la société MOOS concernant le système de chauffage et de ventilation du complexe scolaire. Cette intervention a permis d'expliquer le fonctionnement de l'installation, d'effectuer le remplacement d'un filtre défaillant sur la ventilation de la cantine et de réaliser les réglages nécessaires du mode hiver/été de la chaudière. Une fiche de procédure relative à ces réglages a été mise à disposition en mairie. Le système est composé de deux ventilateurs assurant la purification et la circulation de l'air ainsi que d'un chauffage au sol permettant la production de chaleur en hiver et de fraîcheur en été. Les dysfonctionnements de surchauffe constatés sont désormais résolus. Une réflexion sera toutefois menée sur la pertinence et les modalités du contrat de maintenance actuellement en vigueur.

Par ailleurs, l'appartement rénové situé au-dessus de la Poste est loué depuis le 1er juin 2026. L'état des lieux d'entrée a été réalisé par Patrice.

Enfin, l'appartement duplex actuellement occupé par Loïc CORNET sera disponible à la location à compter du 9 juin 2026. Les informations et photographies nécessaires à la publication de l'annonce locative sont en attente de finalisation à la suite de l'état des lieux réalisé par Patrice.

Commission Finances

Un point financier est présenté à la suite de la venue de M. Chambosse, conseiller aux décideurs locaux, afin de faire le bilan de l'endettement communal et du financement du complexe scolaire.

Le Conseil municipal est informé de l'état des emprunts en cours :

- un emprunt de 250 000 € contracté en 2016 pour le local technique, d'une durée de 10 ans au taux de 1,07 %, dont l'échéance est prévue en août 2026, avec une annuité de 19 600 € ;
- un emprunt de 86 000 € contracté en 2022 pour l'acquisition de matériels (tracteur notamment), d'une durée de 5 ans au taux de 1,07 %, arrivant à échéance en avril 2027, avec une annuité de 17 500 € ;
- un emprunt de 787 000 € contracté en 2024 pour la réalisation du complexe scolaire, sur une durée de 15 ans au taux de 3,88 %, représentant une annuité de 69 000 € jusqu'en 2039.

Le financement du complexe scolaire a nécessité la mise en place d'un préfinancement de 715 000 €, débloqué en plusieurs fois afin de régler les entreprises au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Le coût total de l'opération est estimé à 1 400 000 €, financé notamment par 597 000 € de subventions, environ 190 000 € de remboursement de TVA ainsi que les apports issus de la vente des appartements de M. DELAGE (50 000 €) et Didier FAUDON (75 000 €).

Les annuités globales liées aux emprunts communaux s'élèveront à 106 700 € en 2026, 75 000 € en 2027, puis 69 000 € par an à compter de 2028. Le Conseil municipal prend acte de la situation financière de la commune, en rappelant que celle-ci ne disposait d'aucun emprunt avant 2016. M. Chambosse a toutefois souligné que le niveau actuel d'endettement limite désormais les marges de manœuvre de la collectivité, le seuil d'alerte étant estimé à environ 105 000 € d'annuités d'emprunt.

Point divers

Sylvain informe le Conseil municipal qu'un « ventre et glisse » pourrait être organisé par les jeunes début juillet, avec un parcours prévu de Chevenal jusqu'à la place du village. À cette occasion, Catherine fait part de son mécontentement concernant les nuisances sonores occasionnées lors de la précédente manifestation organisée par les jeunes sur la plateforme dans la nuit du 30 au 31 mai 2026.

Par ailleurs, le Conseil municipal est informé que, dans le cadre du Tour du Beaujolais, la route reliant Ranchal à Lamure sera fermée le 13 juin 2026 le temps du passage de la course. L'information sera diffusée aux habitants via l'application Panneau Pocket par Betty.



AGENDA

Les prochaines séances du Conseil municipal sont provisoirement programmées les mercredi 8 juillet 2026 et 2 septembre 2026, sous réserve de confirmation.

La séance est levée à 22 h 45.

LES REFERENTS DES HAMEAUX

Hameaux	Référents
La Reculée, Sous la reculée, La Chassagne, Les Mailles	Kathleen
Le Cantin, Pramenoux, Les Granges, Baculy, Vergombet	Sarah
Les Métairies, les Sauvages	Angélique
Platéron, La Roche	Raphaël
La Gouttelafay, La Forèze, La Collonge, Le Montcenis, Chevenal, Les Fougères	Matthieu et Maxime
Le Marton, La Croix Nicelle,	Anthony
Les Rivières, Le Bourg, La Ville	Sylvie
Orval, Le Montenot, Chez Nesme, La ville, Les Forêts, La Salette, La Blancherie, Le Magot, le Paquet, les Pins, Le Morand, Chavanne, La Croix d'Orval, Concize, Les Morelles	Fabien et Patrice
Chez Pierre, Le Collier, La Gare, Le crêt, Les Quatre Chemins,	Franck
Le lotissement le Charbonnier, le Gravier, Chez Perroud	Catherine
Les Myrtilles, Le Quart du bourg, Le Petit Trêve, Les Terres, Le Brie	Sylvain
Le Plat Forêt, Le Contour,	Mylène
La Combe	Betty